



Mairie de TREBONS

23 Avenue Victimes du 11 juin 1944

65200 TREBONS

Tél : 05 62 95 30 21

trebons.mairie@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2024

Présents : Yves PUJO Maire – Michèle BLONDY (Adjoints) – André DUBAU – Didier REGANA – Stéphane PUJO – Roland GUICHARD – Frédéric FRANTZ – Florian BOUEILH

Absents-excuses : Valérie DUBOE – Raymond DUSSAU – Julien PUJO – Benoît MONMAYRANT – Nicolas GOUZE

Procuration : Jean Pierre BEY à Didier REGANA
Jean Philippe CHAYE à Yves PUJO

Secrétaire de séance : André DUBAU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 septembre 2024 :

Lecture est faite au Conseil Municipal du compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2024

Aucune remarque n'est formulée.

Compte rendu approuvé à l'unanimité : 10 voix pour

PROPOSITION D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS – EXERCICE 2025 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier envoyé par l'ONF, gestionnaire de notre forêt, concernant les coupes de bois à asseoir en 2025 relevant du régime forestier

Il est proposé par l'ONF que les coupes de bois affouagères 2025 se fassent sur la parcelle n° 10 (quartier OUSSOUET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, décide :

- que les coupes affouagères 2025 avec délivrance sur pied se feront sur la parcelle n°10 (quartier OUSSOUET)
- autorise Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à cette coupe affouagère 2025
- autorise Monsieur le Maire, à effectuer un tirage au sort pour l'attribution des différents lots relatifs à cette coupe affouagère 2025

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES INTERCOMMUNAL (PADDi) :

Le débat du PADDi en conseil communautaire a été acté le 4 juillet 2024

Suite au débat du conseil communautaire, ce même débat doit avoir lieu en Conseil Municipal des Communes membres

Suite au PADDi présenté et après débat du Conseil Municipal il est décidé :

- de prendre acte de la tenue du débat sans vote sur les orientations générales du PADDi du projet de PLUi de la CCHB

QUESTIONS DIVERSES :

Accord du Conseil Municipal pour la signature d'une convention avec ENEDIS en vue de l'acquisition d'une borne événementielle tarif jaune 100 A

L'acquisition de cette borne pour un coût de 13 837 € HT, fera l'objet d'une subvention de 60 % donnée par l'ADEME.

Clôture de la séance : 22 H 30

